

ments estiment en conséquence que la prorogation de l'Accord du NORAD, selon ses modalités actuelles, pour une période supplémentaire servirait le mieux, dans les circonstances, les intérêts du Canada et des Etats-Unis.

Mon Gouvernement propose donc que l'Accord relatif au Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord, effectué par un échange de notes signées à Washington, D.C. le 12 mai 1958 et renouvelé par un échange de notes signées à Washington, D.C. le 30 mars 1968 soit prorogé pour une nouvelle période de deux ans à compter du 12 mai 1973, sans modification de ses dispositions actuelles.

Si les considérations qui précèdent agréent au Gouvernement des Etats-Unis, j'ai l'honneur de proposer que la présente note, dont les versions anglaise et française font également foi, et votre réponse à cet effet constituent entre nos deux Gouvernements un accord qui entrera en vigueur à la date de votre réponse.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

M. Cadieux

RECEIVED
1973 MAY 15 10 45 AM
SECRETARY OF STATE